
CESER	:	12 mai 2011
Intervention n°	:	1
Document	:	Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace
Thème	:	Intervention générale
Orateur	:	Dominique LECOMTE

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux à propos du rapport du CESER relatif aux algues vertes.

Les acteurs économiques souhaitent réagir sur trois points.

- tout d'abord ils réagissent vigoureusement contre la formulation selon laquelle, je cite, « aujourd'hui, au détriment d'ailleurs de ceux qui font l'effort demandé, les agents économiques n'ont aucun intérêt à coopérer, puisque le coût des marées vertes est entièrement supporté par les acteurs publics (Etat et collectivités) et donc les contribuables (principe pollué-payeur) ». C'est en effet sur toute l'économie bretonne et tout le territoire breton qu'est portée une image négative.

La profession agricole s'est engagée dans des actions concrètes de respect de l'environnement, en particulier sur la diminution des rejets par les exploitations et sur leur traitement.

Imaginer une telle indifférence des chefs d'entreprise, c'est également faire fi du lien entre l'amont et l'aval dans une région où l'industrie agro-alimentaire représente près de 70 000 emplois soit 35% des salariés industriels bretons !

Les acteurs économiques souhaitent en outre rappeler que la mise en œuvre par les entreprises de pratiques de gestion respectueuses de la ressource en eau a été réaffirmée par les chefs d'entreprise dans le cadre de la démarche prospective « *Bretagne 2015* » pour répondre au double enjeu de performance économique de l'entreprise et de maîtrise environnementale, facteurs d'attractivité de nos territoires. Le « guide de la gestion de l'eau en entreprise », réalisé par les CCI de Bretagne dans le cadre de leur dispositif « Bretagne développement durable » en association avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, témoigne notamment des actions concrètes mises en œuvre par les entreprises pour relever ces défis.

- par ailleurs, les acteurs du tourisme souhaitent activement participer à la lutte contre les algues vertes tout en préservant l'attractivité de notre région avec toutes les conséquences qu'elle implique en termes d'emploi dans les métiers du tourisme.

- Enfin, si l'industrie s'implique d'ores-et-déjà par des actions de prévention en matière de rejet d'eau, il nous apparaît en revanche déraisonnable, d'envisager une nouvelle taxation pour financer les actions prévues. Cette taxe, non répercutable sur le consommateur dans le contexte de crise que nous connaissons, aurait des conséquences négatives sur l'ensemble de la filière, déjà exsangue dans certains secteurs. Il nous semble en revanche nécessaire, dans un contexte d'absence d'anticipation de tels phénomènes, que les acteurs publics concernés continuent à prendre en charge une partie de ce surcoût.

Le phénomène des marées vertes est une nuisance qui semble bien, tel que le montre le travail de la commission Mer Littoral, résulter de pratiques anciennes dont les effets n'avaient pas été anticipés, ni même envisagés. Il est généré par un concours de facteurs climatique, hydrodynamique et d'apports nutritifs. Si, parmi ces facteurs, seul celui provenant de la production agricole peut être régulé, cela ne signifie pas, pour nous, que les exploitants agricoles doivent être cités systématiquement ni les acteurs de la chaîne agroalimentaire, mais que nous devons prendre collectivement les mesures nécessaires à la lutte contre ces marées vertes.

Je vous remercie de votre attention.